



E12 028 037 0

Les enjeux de la formation :

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

*en terme sécurité routière :

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader,

*en terme de connaissance et partage de la route :

un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties :

➤ **La formation théorique :**

axée sur l'apprentissage des 11 thèmes :

- La signalisation
- Les priorités
- Les règles de circulation
- Croisements et dépassements
- Arrêt et stationnement
- Visibilité éclairage
- Eco conduite éco mobilité
- Tunnels et passages à niveau
- Partage de la route
- Prise de conscience des risques notions diverses
- Ecomobilité

Les thèmes seront traités au cours des leçons théoriques collectives encadrées par un enseignant. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés.

➤ **La formation pratique :**

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le REMC et dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.



E12 028 0357 0

L'examen théorique

(Code)

Déroulement de l'examen du Code de la Route : l'organisation de la séance de l'épreuve

A l'arrivée, les candidats font l'objet d'une **vérification d'identité** et de la validité des documents nécessaires à l'examen.

Ensuite, l'examen du Code de la Route proprement dit commence. Les candidats répondent, sur la tablette, à une série de 40 questions.

L'examen prend la forme de questions à choix multiples (QCM) auxquelles vous devez répondre par A, B, C ou D (ce qui correspond aux boutons du boîtier électronique).

L'examen est réussi si l'élève a commis 5 erreurs ou moins sur les 40 questions.

Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€.

Le résultat est connu par mail dans la journée.

Listes des opérateurs agréés près de chez vous sur internet.



E12 028 0357 0

Déroulement de la formation

1/ L'évaluation initiale obligatoire

*Votre formation en combien de temps et à quel prix ?

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation . Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

- Vous vous testez lors de séances de préparation à l'examen code (série de code)
- Vous participez à des cours collectifs avec un formateur expérimenté (voir horaires)

Travail personnel à la maison avec l'aide du code en ligne (easy web) et de votre livre de code (voir tarif a l'auto-école)

Et tout ça avec des formateurs qualifiés.

3/ La formation à la conduite : 20h minimum

Une fois le code en poche, vous devez conduire avec le moniteur de l'auto-école pendant au moins 20 heures.

L'apprentissage est progressif.

L'objectif est de vous permettre de maîtriser le véhicule et votre environnement.

Le programme et le déroulement de la formation sont conformes aux objectifs du programme de formation (REMC).

Votre moniteur s'engage à appliquer une pédagogie visant l'atteinte des objectifs définis dans votre livret d'apprentissage. Le programme et le déroulement de la formation devront permettre à l'élève d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à la validité de sa formation initiale.

Un accompagnement individuel pour un suivi de votre progression personnalisé nous permettra de suivre un rythme adapté à vos besoins.

Premier cours de conduite

Le premier cours de conduite commence généralement dans un lieu peu fréquenté (souvent sur un parking). Le but est de vous familiariser avec le volant et le poids de la voiture.

Une fois à l'aise, vous allez conduire en circulation. Vous ne vous préoccupez que du volant. Le moniteur contrôle le boîtier de vitesses et les pédales.

Déroulement des cours de conduite

Une leçon de conduite dure à peu près 1 heure :

- les premières minutes sont consacrées à l'élaboration du programme du cours;
- la conduite effective dure environ 45 minutes;
- le temps restant permet de faire un bilan: les commentaires sont notés dans le livret pédagogique et la fiche d'évaluation.

Apprentissage progressif

Les 20 heures minimums de cours de conduite se font en circulation sur la voie publique.

Au fil des leçons, vous apprenez à contrôler toutes les commandes.

Se rendre à l'auto-école

Si votre cours est le premier de la journée, rendez-vous directement à l'auto-école.

Si un autre élève a cours avant vous, ce dernier peut venir vous chercher à la fin de sa leçon. A vous de le reconduire chez lui. Inversement, si un autre élève a cours après vous, vous allez le chercher à la fin de votre cours et lui vous ramènera chez vous.

Sinon, vous reconduisez le véhicule à l'auto-école et rentrez chez vous par vos propres moyens.

A noter : le lieu de rendez-vous peut aussi être fixé à la sortie de votre école, à votre domicile. Le moniteur vient vous chercher.

Conduite accompagnée AAC

La conduite accompagnée est accessible à partir de 15 ans et se déroule en 3 phases :

- la formation au code et à la conduite en auto-école avec le moniteur (formation initiale)
- la conduite accompagnée avec accompagnateurs (en général les parents), ponctuée de 2 rendez-vous pédagogique obligatoires, pendant une durée d'un an et 3000 Km
Parcourus au minimum.
- la présentation à l'examen

La formation initiale est strictement la même en Conduite Accompagnée et en permis B classique.

Les autres accompagnateurs n'ont pas obligation d'avoir assisté au rendez-vous préalable à la conduite accompagnée, mais un accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis plus de 5 ans sans interruption (ce qui veut dire que dans les 5 ans il ne faut pas avoir eu une suspension, invalidation ou une annulation de permis, même si au moment de la période d'accompagnement on est titulaire d'un permis B valide).

Le programme de formation est conforme au REMC. Le suivi pédagogique se fait avec le livret d'apprentissage dans lequel se trouvent les 4 niveaux de compétences à atteindre au terme desquels l'élève pourra participer au rendez-vous préalable à la conduite accompagnée.

Déroulement de la formation :

La formation initiale (code + 20 heures obligatoire de conduite)

Le rendez vous préalable de 2 heures en présence des accompagnateurs, et à l'issue la validation de l'attestation de fin de formation initiale.

L'élève peut partir en conduite accompagnée pendant une durée d'au moins 1 an et 3000 Km parcourus au minimum.

Les 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires (1heure pratique+2h théorique chacun) :

- le premier rendez-vous pédagogique

(environ entre 4 et 6 mois après le rendez-vous préalable et environ 1000 kms parcourus)

- le deuxième rendez-vous pédagogique

(1 mois avant la date de présentation à l'examen)

L'élève peut être présenté à l'examen à partir de 17 ans et demi, mais ce n'est qu'à partir de 18 ans qu'il lui sera possible de conduire seul sans accompagnateur.

projet **CONDUITE**

E12 028 0357 0

L'examen pratique

1. Informations :

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (code de la route). Le nombre maximum de présentations à cet examen est de 5 sur une période de 5 ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire.

Quand ? Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé et que vous avez atteint un niveau permis.

2. Avant l'examen :

Soyez à l'heure le jour J, et vérifiez bien que vous avez pris votre **pièce d'identité** et votre livret d'apprentissage.

Votre examinateur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen.

3. Pendant l'examen :

Vous allez être évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. Votre examinateur va vérifier votre capacité à déceler les changements de contexte sur la route et à vous y adapter.

Dans tous les cas il faudra conduire de façon effective et à allure soutenue sur route et sur autoroute. Votre examinateur va vous donner des instructions directionnelles simples. Cependant, avec le stress, il est possible que vous ne compreniez pas ou que vous n'ayez pas entendu ce qu'il vous a dit, dans ce cas n'hésitez surtout pas à le faire répéter plutôt que de commettre une erreur.

Votre mission est de lui faire partager votre assurance et votre autonomie au volant. Il faudra également lui montrer que vous avez conscience des risques grâce à votre conduite en toute sécurité.

Votre conduite va être ponctuée par plusieurs « sous épreuves » :

1 Test de vue :

L'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

2 Vérifications intérieures et extérieures :

Lors de votre passage à l'examen pratique du permis de conduire, l'inspecteur va vous demander de procéder à 3 vérifications, qui comptent pour 3 points :

- une vérification intérieure/extérieure du véhicule : 1 point
- une vérification de sécurité routière : 1 point
- une question sur les premiers secours : 1 point

1 freinage de précision :

La réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

Une Manœuvre en marche arrière :

La réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'expert qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi-tour)

On vous jugera surtout sur votre capacité à maintenir la sécurité pendant votre manœuvre et sur votre technicité.

Un bon conseil : Gardez votre calme, vous ne jouez pas votre vie et en plus ça ne dure que 32 minutes !

Barème et notation :

Cet examen est noté sur 31 points. Pour être admis il faut obtenir au minimum 20 points et ne pas commettre de faute éliminatoire.

Il y a 5 niveaux d'appréciation :

E : faute éliminatoire (elle entraîne systématiquement l'échec du candidat à l'examen, elle se définit par un comportement dangereux du candidat, se mettant en danger, ou mettant en danger les usagers.

0 : le candidat n'obtient pas de point pour cette compétence mais n'a pas commis de faute grave et éliminatoire.

1 : 1 point obtenu. La compétence est en cours d'acquisition mais est toutefois encore mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.

2 : 2 points obtenus : La compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

3 : 3 points obtenus. La compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était nécessaire.

Quel que soit l'erreur que vous avez commise, si l'inspecteur intervient physiquement sur les pédales ou le volant, cela sera forcément considéré comme une faute éliminatoire.

Dans ce cas, dites-vous que c'est un mal pour un bien. Pensez aux dégâts, s'il n'avait pas été présent !

A noter : une intervention verbale de l'examineur n'est pas forcément synonyme d'élimination.

Il a le droit de vous faire des remarques sur votre conduite et cela est une bonne chose. Vous restez un jeune conducteur avec des qualités et des défauts qui sont pardonnables. Servez-vous alors de ses conseils pour mieux faire !